

Acte portant de nouvelles dispositions au sujet de la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien.

Acte ayant pour objet de modifier le chapitre cent vingt-sept des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant l'intérêt."

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Acte concernant les Banques et le commerce de banque.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Sur ces bills la sanction royale a été prononcée par le greffier de cette Chambre dans les termes suivants : " Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :

" QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

" Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

' Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1890 et le 30e jour de juin 1891, et pour d'autres objets liés au service public, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

Alors, le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, a dit :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de prononcer le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En mettant fin à cette longue session du Parlement, je désire vous faire mes meilleurs remerciements pour la diligence avec laquelle vous vous êtes acquittés de vos importantes fonctions.

Les négociations concernant la question de la mer de Behring se poursuivent encore à Washington avec de bonnes chances d'un règlement équitable. En attendant, la continuation, pendant un an encore, de ce qu'on appelle le *modus vivendi*, servira à faire voir notre sincère désir de cultiver les relations les plus amicales avec le gouvernement et le peuple des États-Unis.

Le remaniement du tarif des droits de douane destiné à activer le développement de l'agriculture, des manufactures et autres industries, sera, j'ai tout lieu de l'espérer, d'un avantage général pour toutes les classes de la population.

Je suis heureux de croire que l'Acte relatif aux Banques a été très soigneusement étudié, et qu'il sauvegardera les intérêts du pays tout en étant suffisamment libéral envers ceux qui sont plus immédiatement affectés par ses dispositions.

La mesure relative aux lettres de change, chèques et billets promissoires rendra sans doute plus certaine et plus claire la loi relative à ces effets de commerce, et la rendra en même temps, presque sous tous rapports, uniforme dans tout le Canada.